



2011...

C'est demain
J'ai ma carte d'électeur.
Mon passeport pour le changement.

"Le Journal qui fait bouger le Cameroun" ■ Numéro 88 - Juillet 2008

Directeur de publication : Pauline BIYONG ■ Récépissé de déclaration N° 00309 du 05 août 1993

500 Fcfa

CAMEROUN :

L'INCOMPETENCE AU SERVICE

DE L'ETAT.

Pas d'obligation de résultats.
Pas d'accountability.
Pas d'agenda précis.
Tolérance... administrative.
Les Bâtons dans les roues du Progrès.
Tant pis pour l'intérêt général.

AU FINISH, L'IMMOBILISME.

*Volez, pillez, paradez, entre-détruisez vous.
Mais, si vous lorgnez ma place... Kondengui.*

SI J'ETAIS PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Je me fixerais une vision claire pour l'avenir de mon pays ;
 -Je mettrais un point d'honneur à respecter mes engagements, la loi fondamentale, les lois et règlements adoptés et j'obligerais mes concitoyens à en faire autant ;
 -J'adopterais un plan prospectif de développement du Cameroun à court, à moyen et à long terme pour plus de visibilité et de lisibilité de mon action ;
 -J'établirais un partenariat et non une dépendance avec les institutions internationales et les pays amis ;
 -Je mettrais en place un plan rigoureux de prévention et de lutte contre la corruption ;
 -Je créerais une haute autorité de l'Ethique, de la bonne gouvernance et de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
 -Je déclarerais mes biens et demanderais à tous les responsables nommés d'en faire de même ;
 -Je nommerais un Premier Ministre, Chef du gouvernement qui aura les pleins pouvoirs ;
 -Je réduirais le nombre de ministères à 15, avec une parité Hommes, femmes. Le choix des ministres sera fonction du mérite, de la compétence et non de l'équilibre régional. Chacun aura une lettre de mission avec une obligation de résultats ;
 -Je reformerais les services de renseignements et de sécurité pour les rendre performants et

modernes ;
 - J'aurais une classe dirigeante à 90% en âge d'activité, les seniors ne viendraient qu'en appoint ;
 - Je dépolitiserai l'Administration ;
 - je rendrais la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans ;
 -Je ferais du secteur privé, le moteur de la croissance ;
 -J'encouragerais l'émergence d'une société civile forte ;
 -je renforcerai les pouvoirs du Parlement ;
 -Je rendrais la justice indépendante ;
 -Je ne serais pas en même temps Président de la République et Président de parti ;
 -J'accepterais un minimum de partis politiques qui auraient chacun un programme politique, économique et social ;
 -Je ferais du respect des valeurs morales et des droits de l'homme dans mon pays, un défi ;
 -Je préparerais l'alternance pacifique dans mon pays en limitant le nombre de mandats ;
 -Je mettrais mon pays sous la protection de Dieu ;

Ma devise personnelle sera :

Travail, Justice Sociale, l'intérêt général.

Si chacun de nous rédigeais sa profession de foi pour ce poste et que toutes les propositions soient mises ensemble, nous pourrions obtenir la feuille de route du président de nos rêves. A vos plumes.

Pauline BIYONG

Abonnez-vous à



**Le Journal d'éveil citoyen,
destiné en priorité aux abonnés.**

Tél.: (237) 22.02.40.99 - 99.84.33.35

Cameroun: le géant aux pieds d'argile.

Notre classe dirigeante, vieillissante et conservatrice donne le temps au temps dans un monde globalisé, en pleine mutation, où la compétitivité entre les nations est féroce. Mais il faut savoir que notre population en majorité jeune n'a pas le temps d'attendre. Nous sommes face à un dilemme inévitable. Le géant court le risque de s'écrouler. Voici un échantillonnage non exhaustif, des faits qui nous font douter de la capacité du gouvernement actuel à mener le Cameroun à bon port.

Faits	Constats	Raisons évoquées	Résultats
Le 18 Janvier 1996, la Constitution consensuelle est adoptée, avec limitation à 7 ans renouvelable, une fois, du mandat présidentiel.	Le 14 Avril 2008, modification de la Constitution de 1996, avec levée de la limitation du mandat présidentiel.	Sans moi, le chaos.	L'alternance en 2011 est hypothéquée.
L'article 66, relatif à la déclaration des revenus par les responsables nommés, le Sénat, le Conseil Constitutionnel, la Décentralisation, la Haute Cour de Justice sont prévus, dans la Constitution de 1996.	Non opérationnels jusqu'à ce jour.	C'est compliqué, il faut bien faire, ça demande du temps, des moyens.	Comment quantifier les biens volés par les responsables pendant leurs fonctions ? Comment faire juger de la constitutionnalité des lois par des membres de la Cour Suprême nommés? En cas de vacance du pouvoir, le Président de l'Assemblée assurera l'intérim en lieu et place du Président du Sénat depuis 12 ans ?
L'article 7, alinéa 4 de la Constitution de 1996 stipule que « les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec toute autre fonction publique élective ou toute autre activité professionnelle. »	Le Président de la République est Président du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC).	L'activité politique est une activité privée	Tous les prévaricateurs de la République sont membres influents du RDPC.
Le Cameroun a atteint le point de décision de l'initiative PPTE en 2000.	L'atteinte du point d'achèvement n'a été possible que le 28 Avril 2006.	Incapacité à réaliser les déclencheurs.	Difficile de faire la différence entre l'avant et l'après point d'achèvement, sinon que c'est pire. Que de milliards perdus, quel retard de développement pris ? Aujourd'hui les retombées sont visibles par l'incarcération des hauts responsables ayant détourné ces fonds.

2004, organisation du recensement général de la population, le dernier datant de 1987.	Jusqu'à ce jour, pas de résultats de recensement.	C'est difficile, c'est compliqué, il faut du temps, des moyens.	Quelle politique sérieuse peut-on envisager lorsque l'on ne connaît pas la population d'un pays ?
Le 19 Avril 2002, adoption de la charte des investissements.	Les textes d'application sont toujours attendus.	C'est difficile, c'est compliqué, il faut du temps, des moyens.	Le Cameroun est 154 ^{ème} dans le classement « Doing business »
Le Cameroun est sous ajustement structurel depuis 1986. PAS, FAS, FRPC. Le Cameroun aurait dû achever son programme avec les institutions de <i>Bretton Woods</i> , le 30 Juin 2008.	Le Cameroun a demandé et obtenu du FMI et de la Banque Mondiale la prorogation du programme jusqu'au 31 Janvier 2009.	Emeutes de Février 2008 qui ont contraints le gouvernement à prendre des mesures (augmentation des salaires, prix des denrées alimentaires revus à la baisse). Il est mieux d'être surveillé.	Pas de programme économique propre au Cameroun depuis 1986. La navigation à vue.
Le Président Ahidjo a quitté Air Afrique en 1972, pour créer la <i>Cameroon Airlines</i> .	Depuis le 10 Juillet 2008, la déserte du Nord du Cameroun est effectuée par Air <i>Toumai</i> (compagnie aérienne Tchadienne), à cause de la fermeture de la CAMAIR.	La mise en place de <i>CAMAIRCO</i> qui remplace la <i>CAMAIR</i> demande encore du temps, des moyens. Alors que le gouvernement a même mis à la disposition de <i>Elysian Airways</i> (compagnie Nigériane) 10 milliards pour louer les avions.	Ne m'appellez plus Cameroun. Mon pays m'a laissé tomber. S'il nous restait encore quelque fierté, nous devrions nous-mêmes organiser nos obsèques.
Juin 2002, un double scrutin Législatif et Municipal est organisé au Cameroun.	Report des élections le jour même du scrutin de deux semaines alors que même de très hauts responsables avaient déjà votés.	Impréparation totale.	Koungou Edima, Haut Commis de l'Etat, sorti de sa retraite dorée et nommé Ministre chargé des élections, est relevé de ses fonctions, et repart à la retraite la queue entre les jambes.
Décembre 2006, l'Assemblée Nationale adopte un texte relatif à l'organisation des élections des députés et conseillers municipaux.	En Mai 2006, le Premier ministre, Chef du gouvernement proroge le délai de dépôt de candidature indiqué dans la loi	Tolérance administrative.	Quelle légitimité accorder à des élus dont le processus d'élections a été entaché d'illégalité ?

Le 29 Décembre 2006, Le Cameroun vote une loi pour mettre en place <i>Elections Cameroon (ELECAM)</i> organe chargé d'organiser et de superviser les élections avec un délai de mise en place de 18 mois.	Le 28 Juin 2008, l'Assemblée Nationale a prorogé ce délai de mise en place de 6 mois.	Il faut bien faire, c'est compliqué. Nous ne sommes pas encore arrivés à la hauteur de nos ambitions.	Cette prorogation risque de faire organiser les élections sénatoriales sans <i>ELECAM</i> . Mais avec ou sans <i>ELECAM</i> , le gouvernement a-t-il vraiment la volonté d'organiser des élections transparentes au Cameroun ?
Le 27 Juillet 2005, adoption du Code de procédure pénale par l'Assemblée Nationale.	La date d'entrée en vigueur a été reportée deux fois et différée au 1 ^{er} Janvier 2007.	Très complexe, il faut du temps, il faut former le personnel.	Malgré ce délai supplémentaire, l'application actuelle présente toujours des lacunes.
Le Cameroun utilise jusqu'à ce jour le code Napoléon de 1902	Pas de code civil. Le Président de la République du Cameroun a promis aux femmes lors de son élection de 1997 l'adoption d'un code de la famille et des personnes, promesse réitérée le 21 Juillet 2006 lors du congrès extraordinaire du RDPC.	C'est très compliqué, c'est très complexe.	Dès la naissance, certains camerounais n'ont pas d'identité. la famille au Cameroun n'a pas de statut.
Le RDPC, parti au pouvoir, doit tenir tous les cinq ans un congrès ordinaire pour définir son programme politique, économique et social et élire les membres de son Comité Central.	Le dernier congrès ordinaire du RDPC date de 1996, les mandats de tous les membres du comité central sont échus sauf celui du Président National.	Ça fait quoi ?	Les jeunes élus au bureau de l'organe de la jeunesse du RDPC ont tous dépassé l'âge statutaire requis pour militer dans cet organe. Une bonne partie des membres du Comité Central sont morts. Les actes posés par les vivants sont-ils légaux ?
Plus de 220 partis politiques au Cameroun pour une population estimée à 17 millions d'habitants.	Seuls cinq ont des représentants à l'Assemblée Nationale.	Les blancs disent qu'il faut la démocratie, laissez donc chacun créer son parti.	Les financements des partis sont distribués même à des individus sans assise et aucune comptabilité n'est assurée. Il faut des candidats non !
Pas de loi nationale sur les syndicats. Une loi sur les ONG de 1999. Une loi sur la communication de 1990 et ses décrets d'application de 2000.	Les syndicalistes sont reçus à la Présidence de la République. Seuls 20 ONG sont légales. Aucune radio ni télévision n'a la licence d'exploitation.	Tolérance administrative.	Si vous êtes contre le gouvernement, on peut à tout moment suspendre vos activités.

AU NOM DE LA MAJORITE ECRASANTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Au nom de la majorité écrasante à l'Assemblée Nationale, le parti au pouvoir au Cameroun a modifié en Avril 2008, notre Constitution, la loi fondamentale, adoptée en 1996 de manière consensuelle. Il a levé le verrou de la limitation des mandats, contre la volonté d'une frange importante de la population.

Ce parti au pouvoir également, vient de décider de prolonger le délai de la mise en place de *ELECAM*, organe indépendant d'organisation des élections, pour une durée de 6 mois, délai qui a été pourtant fixé par le même parti, à 18 mois, et qui expirait le 30 Juin 2008. Cette prorogation est adoptée, malgré les importantes ponctions financières faites dans le budget de l'Etat pour financer les multiples commissions créées pour la mise en place d'*ELECAM*, les importantes sommes versées aux personnalités consultées et les déclarations contradictoires du premier Ministre, chef du gouvernement en mondiovision. J'ai honte, nous devrions tous avoir honte de cette gestion de notre processus démocratique.

Madame Frances Cook, ambassadeur des Etats Unis au Cameroun de 1989 à 1993, disait lors de son récent séjour au Cameroun, pour l'inauguration de la Fondation Salomon Tandeng Muna, le 26 juin 2008 :

" Les grands mouvements de pensée et d'action sont des œuvres d'un seul homme. Un jeune moine a commencé la réformation protestante, un jeune général a étendu son empire de la Macédoine aux frontières de la terre, une jeune femme a réclamé le territoire français. C'est un jeune explorateur italien qui a découvert le nouveau monde, et un Thomas JEFFERSON, âgé de 32 ans qui a déclaré que tous les hommes sont nés égaux... Ces

personnes ont changé le monde, et nous pouvons tous le faire également. Les choses n'évoluent pas de la même manière mais avec le même rythme. Les nations, comme les hommes, évoluent souvent au rythme de tam-tams différents, et les solutions spécifiques aux Etats-Unis ne peuvent ni être dictées, ni être transposées ailleurs. Le plus important est que les nations doivent évoluer vers plus de liberté, de justice pour tous, avancer vers une société forte et assez flexible pour répondre aux attentes de leur peuple, dans un monde caractérisé par d'immenses changements.

Robert KENNEDY a aussi déclaré : " ... l'histoire vous jugera, et au fil des années, vous vous jugerez, sur votre capacité à avoir utilisé vos dons et vos talents pour éclairer et enrichir la vie des autres. L'avenir de votre monde est entre vos mains, ainsi que la réalisation de vos meilleurs dons. "

Notre indifférence durcit le régime et nous installe dans une incertitude qui entraîne une grande peur du lendemain.

L'indifférence de nos partenaires et pays amis s'assimile à " la non assistance à peuple en danger ".

Nous devons, chacun, agir, MAINTENANT, pour sauver notre pays. C'est un appel patriotique.

Lorsque vos visages, vos voix, vos corps, vos silhouettes auront disparu de la terre, les générations qui suivront la vôtre ne se souviendront que de vos actes...



LE JOURNAL DE LA LIGUE POUR L'EDUCATION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT (LEFE)

Récépissé de déclaration
N°00309 du 05 Août 1993
B.P. : 14702 Yaoundé - Cameroun
Tél.: (237) 99.84.33.35
E-mail : pauline_biyong@yahoo.fr

Directeur de Publication :
Pauline BIYONG

Rédaction : Alexandre KUMA, Roger
KIYEK DE KIKI
David ATEMKEMG, Annie NGO NJOCK,
MINYEM Sainte-Esther, Jean Paul KON -
Adolphe Claude MBALLA
Mise en page : Babel@rt

Impression : JV GRAF

CAMEROUN : PRIVILEGIER LES IMPOTENTS POUR EMPECHER L'EMERGENCE DES JEUNES OU LA DERNIERE CARTOUCHE D'UN REGIME EN AGONIE.

Comment cela se fait-il que, systématiquement, au Cameroun, les impotents ravissent la vedette aux jeunes ? N'est-ce pas une politique délibérée pour empêcher l'émergence d'une nouvelle classe politique ?

"En Afrique, plus un individu avance en âge, plus il devient destructeur, méchant, négatif" : telle est la thèse développée, devant nous, un jour, par un Camerounais outré par la manière dont la politique est conduite dans notre pays". *Ailleurs, les vieux sont obsédés par leur legs à la postérité ; au Cameroun, c'est tout le contraire, ils sont habités d'un mauvais cœur à nulle autre pareille ; après eux, le déluge, tel est leur plus grand souhait, ainsi on dira qu'ils étaient de grands hommes*". Comment ne pas accorder de crédit à de tels propos, dès lors que l'on se souvient que le président Ahmadou Ahidjo, au cours d'une conférence de presse demeurée en travers de la gorge des Camerounais, il avait déclaré, à la suite d'une question portant sur le Cameroun après lui : " *il y aura guerre civile*". Traduction : " *après moi, le déluge*". Manque de chance pour Ahmadou Ahidjo, belzebuth n'a pas donné suite à ses propos maléfiques. Il s'est retiré (?) du pouvoir, et le Cameroun n'a pas pris feu. Déçu que cela ne se soit point produit, il est venu, lui-même, avec d'énormes torches en main, souhaite le feu au pays, le 6 avril 1984. Double malchance, cela s'est traduit par un pétard mouillé. Comment ne pas accorder, également, de crédit aux propos cités plus haut, dès lors que l'on constate qu'il y a comme une volonté manifeste de contrecarrer la formation d'une classe politique, non seulement authentique, mais nouvelle, en ces dernières années du régime du renouveau de Paul Biya ?

CHARLES DE GAULLE : FICHEZ LA PAIX A MITTERRAND

Au Cameroun, rien à voir avec ce qui se produit sous d'autres cieux. On assiste, en permanence, à la quête de valeurs à travers la République. John Kennedy s'était entouré de la fine fleur des universités américaines, des jeunes gens qu'il ne connaissait nullement, Mac Namara, et compagnie, au moment de son accession au pouvoir ; Richard Nixon avait fait appel à un personnage qu'il n'avait jamais rencontré, auparavant, Henry Kissinger, mais qui était réputé, pour le poste de secrétaire d'Etat, c'est-à-dire ministre des affaires étrangères ; Anouar El Sadate avait fait appel à Boutros Boutros Ghali, un universitaire réputé, qu'il ne connaissait ni d'Adam ni d'Eve, pour les mêmes fonctions. Pas de copinage. La valeur seule est mise en avant. On l'a vu par la suite, Mac

Namara aura été, par la suite, un grand dirigeant de la Banque Mondiale ; Henry Kissinger, un très grand diplomate à qui le monde est redevable des accords de paix sur le Vietnam ; Boutros Boutros Ghali aura été le tout premier Africain et Arabe à devenir Secrétaire Général des Nations Unies. En France, c'est la même chose que font les hommes politiques. Au sortir de la guerre de 39-45, bien que Pierre Mendès France ne fut pas du même bord politique que lui, Charles de Gaulle en a fait son ministre ; même chose pour François Mitterrand. Bien mieux, dans le cas de François Mitterrand, en 1962, Charles de Gaulle avait intimé l'ordre à la droite de " *foutre la paix à Mitterrand*", pourtant devenu son redoutable adversaire politique, " *il est en difficulté, actuellement, certes, mais c'est un homme politique talentueux qui pourrait devenir, demain, président de la France..*". Comme on aimerait entendre de tels propos de la bouche de notre Paul national. Ce n'est pas tout, les partis politiques des pays qui se soucient de leur devenir, sont des pépinières d'hommes politiques. On a vu comment François Mitterrand, en France, a émergé avec une flopée de jeunes hommes politiques : Paul Quiles, Dominique Strauss Khan, Lionel Jospin, Laurent Fabius, Martine Aubry, Edith Cresson, Jacques Attali, etc. Giscard d'Estaing est arrivée, auparavant, avec les siens : Jacques Blanc, Philippe Léotard, Jacques Devilliers, Alain Madelin, etc. Jacques Chirac est arrivé, par la suite, avec les siens : Jacques Toubon, Philippe Seguin, Alain Juppé, Dominique de Villepin, et naturellement, Nicolas Sarkozy.

OU SONT LES VILLEPIN, SARKOZY, FABIUS, DU RENOUVEAU ?

Revenu au Cameroun, comment ne pas se poser la terrible question suivante : où sont les Sarkozy, les Strauss Khan, les Villepin, les Raffarin, les Seguin du renouveau ? Le fait qu'il n'en existe point, ou, plus précisément, que le renouveau s'interdit d'en former, n'est-il pas une preuve éloquente du " *mauvais cœur*" manifeste de ce régime qui trône déjà sur la tête des Camerounais depuis 26 longues années ?

UN PARLEMENT OU LES DEPUTES CAMEROUNAIS SONT AU GARDE A VOUS A CAUSE DE L'ARGENT.

Lagos est bien loin du Cameroun, pas seulement géographiquement, mais aussi, et surtout, politiquement. Là-bas, majorité confortable ou non, les députés disent non au président de la République.

Olesegun Obasanjo en sait quelque chose : au Nigeria, les parlementaires se moquent éperdument d'être en situation de " *majorité confortable* " ou non. Ils défendent, avant tout, les intérêts des populations. Ils ont bien compris que participer à un désir du président de la République de s'éterniser au pouvoir, est néfaste pour le pays. Les véritables démocraties, à travers le monde, se gardent bien de se prêter à ce jeu, et limitent, toutes, le nombre de mandats que pourrait effectuer un président de la République en fonction. Aux Etats Unis d'Amérique, au lendemain de la présidence de Franklin D. Roosevelt - il avait consommé quatre mandats consécutifs - un amendement a été apporté à la constitution limitant, désormais, à deux, le nombre de mandats consécutifs qu'un individu pourrait effectuer comme président de la République. En Europe, la France vient de corriger cela, en procédant, également, à la limitation du nombre de mandats que pourrait effectuer un président de la République. La Russie, également, limite le nombre de mandats présidentiels. Vladimir Poutine, pour cette raison, étant donné qu'il désirait continuer régner, a dû se faire nommer Premier ministre, une fois effectué le nombre de mandats que lui autorisait la constitution. C'est cela être legaliste. Il aurait bien pu se lancer dans une opération consistant à modifier la constitution pour continuer à régner, mais, il a bien compris que la constitution était un document sacré. Comme on aurait tant aimé que notre Paul national s'inspirât d'un tel exemple. Il est vrai que pour lui, redevenir Premier ministre fait partie du genre d'idées qui ne peuvent, en aucun jour, effleurer son esprit. Et pourtant, ils sont nombreux les hommes politiques l'ayant fait. En France, par exemple, pays que les Camerounais connaissent bien, Raymond Poincaré, un homme politique de la 3ème République, 1875-1945, est devenu Premier ministre, après avoir été le 10ème président de la République française. Tout récemment, Valéry Giscard d'Estaing avait clairement déclaré son intention de devenir Premier ministre de François Mitterrand, à l'issue des législatives de 1986, après avoir été président de la République française de 1974 à 1981. Traduction, ce que Vladimir Poutine a réalisé fait partie du parcours ordinaire d'un homme politique, et traduit une chose fondamentale : on ne peut servir son pays, uniquement qu'en étant pré-

sident de la République.

A VOS ORDRES !

A vos ordres, telle est la réponse qu'apportent, systématiquement, les parlementaires camerounais, face au président de la République. Ils se conforment ainsi à une pratique qu'avaient inaugurée leurs prédécesseurs élus en 1956. Ceux-ci, à l'issue d'une séance mémorable, avaient accordé les pleins pouvoirs à Ahmadou Ahidjo, autrement dit, lui avaient octroyé la couverture légale à la dictature qu'il était en train d'instaurer au Cameroun, le 29 octobre 1959, à l'Assemblée législative du Cameroun, ALCAM. Fait marquant, un grand nombre des députés qui avaient voté, sans broncher, ces pleins pouvoirs, s'étaient retrouvés dans les prisons d'Ahmadou Ahidjo, moins de deux années plus tard. On peut ainsi citer le cas de Théodore Mayi Matip, de Charles Okala, etc. Ahmadou Ahidjo ne s'était plus souvenu que ces individus avaient cautionné, chaudement, la naissance de sa dictature. D'autres, à l'instar de Charles Assale, Njiné Michel, etc, s'étaient retrouvés dans la rue, quelques temps après. En 1972, les députés camerounais béni-oui-oui, avaient également connu le même destin. Ils avaient acclamé, chaudement, le projet français confié à Ahmadou Ahidjo d'abolition de l'Etat fédéral et de création d'un Etat unique. Le jour du discours d'Ahmadou Ahidjo à l'Assemblée nationale, ils avaient applaudi, à se détruire les mains, pendant près de cinq minutes, et avaient entonné, à gorges déployées, l'hymne national. C'était le 6 mai 1972. Au lendemain du référendum du 20 mai, ils ne s'étaient plus retrouvés députés, l'Assemblée ayant été, purement et simplement, dissoute. Ils avaient donc applaudi leur licenciement.

ELECAM AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL

Au mois de décembre 2006, nos députés perroquets ont voté, avec enthousiasme, le projet de création d'ElecAm. Délai de mise en place: 18 mois. Puis, au mois d'Avril 2008, ils ont également voté la modification constitutionnelle, autorisant ainsi Paul Biya à s'éterniser au pouvoir, sans avoir requis l'avis quelconque des citoyens qui l'ont élu quatre années auparavant. Bref, ils ont comploté, avec le président

ALLO ! "EUROPE ASSISTANCE" : HAUT DIGNITAIRE DANS LE COMAS AU CAMEROUN

Si "Europe assistance" n'aurait pas existé, la classe dirigeante camerounaise l'aurait inventé. Tellement celle-ci en use et en abuse.

Au rythme où les hauts dignitaires camerounais, malades sont évacués en France, " *Europe assistance* ", la clinique ambulante qui dépêche, un avion-hôpital en cas de besoin, devrait véritablement changer de nom et devenir, " *Cameroun Assistance* ". Ce serait plus conforme à la réalité. C'est tous les mois que l'un des fossiles qui trônent au sérail est évacué dans un hôpital parisien. Coût de l'opération de sauvetage ? 20, 40 millions de francs cfa? C'est devenu comme une mode. Vlan ! Par terre. Vite ! " *Europe assistance* ". Un ministre est au plus mal. Peu de temps après : Vlan ! Par terre. Vite ! " *Europe assistance* ". Quoi encore ? Un haut dignitaire est également au plus mal. Peu de temps après encore : Vlan ! Par terre. Vite ! " *Europe assistance* ". Encore ? Oui ! Vite ! Un autre de plus est au plus mal. Les hauts dignitaires, entre eux, en font un objet d'orgueil. " *As-tu déjà été évacué ? Pas encore. Quoi ? Il faut faire attention, mon cher, la vie n'a pas de prix !* " C'est le cas de le dire. Le ministre des finances se plaignait ainsi, tout récemment, d'en être à plusieurs millions sans fin. " *Europe assistance* " plus, frais d'hospitalisation, plus, frais de .. mission. Eh oui ! Hospitalisés en France, nos excellences sont en mission et sont payés pour cela ! Dans certains cas, une enveloppe leur est même gracieusement offerte, par quelque émissaire, avec un petit mot doux, un petit mot de réconfort de la part de la " *très haute hiérarchie..* " Alors, le visage du haut dignitaire comateux s'illumine, et le spectre de la mort s'éloigne quelque peu, en tout cas, pour quelque temps... Madame et les enfants, pour leur part, poussent quelques soupirs...

HOPITAUX LOCAUX POUR GUEUX

La grosse question que l'on ne peut manquer de se poser devant cette nouvelle mode des ministres et hauts dignitaires du régime, est bien la suivante : pourquoi ne pas doter les fameux hôpitaux de référence du Cameroun des équipements qui motivent et justifient les évacuations sanitaires, actuelles, de ces excellences ? Cela ne serait-il pas moins coûteux ? Bien mieux, pour le principe, cela n'est-il pas déshonorant d'en être, encore, 48 ans après la proclamation de l'indépendance du Cameroun à évacuer des malades en France, alors que, dans le même temps, de colossales sommes d'argent disparaissent, continuellement dans des opérations foireuses, à l'instar de celle de l'acquisition d'un avion présidentiel dénommé Albatros, au coût estimé à 57 milliards de francs cfa ? Autre interrogation, ces évacuations sanitaires en continue, de dignitaires du régime, n'instaurent-elles pas, au Cameroun, une politique sociale à deux vitesses, l'une pour les barons du régime, des soins à l'étranger, l'autre pour M. et Mme tout le monde, à qui sont réservés les hôpitaux locaux où il faut acheter même l'alcool pour les premiers soins. Il est vrai que le terme " *justice sociale* " a, depuis bien longtemps, disparu du discours politique camerounais. N'empêche, dès lors que les Camerounais sont proclamés égaux en droits et en devoirs, cette nouvelle mode dont raffolent ceux qui s'estiment au-dessus des autres, traduit le caractère à la fois foncièrement inégal et discriminatoire, du regard et de la considération que porte le régime sur les citoyens de ce pays. Une seule évacuation sanitaire, faudrait-il le rappeler, est de nature à fournir, en médicaments, pour une année, voire plus, un dispensaire camerounais. Que de gens pourraient alors en bénéficier.

Suite page 8

de la République, sur le dos du peuple. Ce dernier savait d'avance qu'il allait se payer une déculottée historique et mémorable s'il soumettait son désir au référendum. Les élus de la " *majorité confortable* ", se sont comportés exactement comme ceux de l'ALCAM, le 29 octobre 1959. Ils se sont bien gardés de s'inspirer du comportement exemplaire de leurs homologues du Nigeria. Ils

étaient simplement aveuglés par la grosse augmentation de leurs salaires, les indemnités de 1,2 million par session et les 30 millions de crédit automobile non remboursable dont ils venaient de bénéficier, et qui, à bien d'égards, peut apparaître comme un acte de corruption, ou en tout cas, un pacte sordide: argent contre révision de la constitution et tout autre texte... sur le dos du peuple.

LA GRANDE MUETTE OU LA GRANDE BAVARDE : QUAND LE GENERAL RENE CLAUDE MEKA REMPLACE JEAN-PIERRE BIYITI

Contre toute attente, c'est le général René Claude Meka qui, en premier, a rendu compte, à l'opinion nationale et internationale, des récents événements de Bakassi.

La cour du roi Pétaud" : voilà ce qu'est en train de devenir la République du Cameroun en cette fin de règne du renouveau. Un pays où n'importe qui se mêle de n'importe quoi, sans s'en référer à personne, tel que ça se passait sous ce roi de France bien connu, le roi Pétaud (*en vérité il n'a jamais existé, mais c'est une expression de la langue française pour décrire la pagaille*). Où a-t-on jamais vu, un soldat, fut-il général et chef d'état-major des armées, rendre compte au public, en lieu et place du gouvernement, d'événements qui engagent un pays entier ? Même dans les régimes militaires, cela ne se produit pas. C'est peut-être en temps de guerre que l'on peut, peut-être, admettre cela. Et même...

En tout cas, au Cameroun, cela se produit, sans que nul ne s'en offusque. Etant donné cela, il ne reste plus qu'une chose, fermer, carrément, le ministère de la communication, et le transformer en un service du ministère de la défense, ou plus exactement, de l'état-major des armées, René Claude Meka ayant brûlé la politesse jusqu'à son patron direct le ministre de la défense.

MILITARISATION DU RENOUVEAU ?

Cette irruption d'un soldat dans la vie politique camerounaise, nous ramène à la polémique latente qui se déroule au Cameroun, sur la place et le rôle de l'armée nationale dans notre pays. Paul Biya s'en est, dès les premières menaces subies par son régime et en provenance de la population, servie. Tout au long de l'année 1991, l'armée s'était substituée à la police pour " rétablir l'ordre ", mission principale de la police. Il s'est basé sur une définition pernicieuse, en tout cas valable uniquement en régime despotique, à savoir, la graduation des hommes en armes au Cameroun, en " force de première catégorie ", la police, " force de deuxième catégorie ", la gendarmerie, " force de troisième catégorie ", l'armée. A vrai dire, il n'existe pas de catégories dans les forces. Chacune a sa mission, qui en fait sa raison d'être. A la police, le maintien de l'ordre en zone urbaine. A la gendarmerie, le maintien de l'ordre en zone rurale. Et à l'armée, la protection des frontières nationales, que celles-ci soient terrestres, maritimes, ou aériennes. Mais, au Cameroun on a tout mélangé. Notre armée, dès le début de l'indépendance, a été utilisée pour consolider le régime en place. Le régime d'Ahmadou Ahidjo, rejeté par la population, n'a pu se maintenir que par l'intervention de l'armée, qui s'est ainsi transformée en armée de guerre civile. Les nombreux généraux que compte le Cameroun à ce jour, ont été ainsi les complices de la dictature qu'a instaurée Ahmadou Ahidjo, dans notre pays, de 1958 à 1982. Ils ont participé à toutes les campagnes militaires, non pas contre quelque invasion extérieure

que ce soit, mais, bel et bien contre les Camerounais, c'est-à-dire leurs propres compatriotes. Et la police, pour sa part, s'est transformée en officine politique qui ne s'occupait plus, uniquement, du maintien de l'ordre, mais, bel et bien, de traquer les opposants politiques, jusqu'au-delà des frontières nationales. Avec l'avènement du régime du renouveau, nombreux avaient été les Camerounais qui avaient pensé que les choses rentreraient dans l'ordre. Que non. C'est la continuité qui a plutôt prévalu. Donc, 1991, l'armée est dans les rues du Cameroun pour sauver le régime du renouveau. Quelques années plus tard, elle est de nouveau déployée contre les Camerounais, pour combattre le grand banditisme au Cameroun. Ce fut la sinistre affaire des disparus de Bepanda. Comment cela aurait-il pu se terminer autrement, dès lors que les militaires sont de parfaits ignorants en matière de maintien de l'ordre ? Ils sont formés à manipuler la grenade offensive et défensive, et aucunement la grenade lacrymogène. Bilan : 9 disparus ! Tout dernièrement, encore, au mois de février 2008, face à des enfants sans armes, les soldats et les chars ont, de nouveau, été déployés dans les rues du Cameroun. Bilan: plusieurs dizaines de morts. Pis encore, qui pourra jamais nous dire combien de manifestants sont-ils tombés dans les eaux du Wouri, à Douala, ce fameux jour où ceux-ci avaient été pris en tenailles par la troupe ?

JEAN-PIERRE BIYITI BI ESSAM MUET DEVANT LA GRANDE MUETTE

D'ordinaire, l'armée est qualifiée de "grande muette", pour une simple raison, il ne lui appartient pas de frotter son nez dans les affaires politiques. Bien mieux, elle est située au-dessous de l'administration civile. C'est pourquoi, le dernier des chefs de district est le patron du plus gradé des généraux qui se trouve dans son unité de commandement. Il lui donne des ordres, et celui-ci se met au garde-à-vous devant lui, en claquant les talons. De même, c'est pour cette raison que les soldats, quel que soit leur grade, défilent devant les civils, lors des fêtes nationales. D'où vient donc qu'un soldat se mette à rendre des comptes à la nation d'événements qui se sont déroulés à la frontière ? Que restera-t-il, au ministre de la communication, à faire ? Répéter ce que le soldat a déclaré, ou alors la boucler ? Dans le cas d'espèce, on se rend bien compte qu'il l'a plutôt bouclée. Et c'est bien dommage. Surtout qu'il a quelques temps avant, intimé l'ordre aux journalistes de ne pas parler des affaires de l'armée: la grande muette?

" PROGRESSIVEMENT " : UNE REGLE DE POLITIQUE CAPITALE DU REGIME DU RENOUVEAU

L'adverbe " progressivement ", est devenu, au fil des années, une règle de politique capitale du régime du renouveau au Cameroun.

Tout au début, personne n'y prêtait véritablement attention. Le régime du renouveau naissant, après celui de terreur d'avant, les Camerounais sont demeurés, de longues années durant, en extase devant les décisions, mêmes surprenantes, du nouveau président de la République. Ce dernier bénéficiait d'un état de grâce dont, probablement, nul autre homme politique camerounais ne pourra jouir dans l'immédiat. Il était un véritable libérateur. Alors, on lui passait tout. Même des décisions qui semblaient aberrantes. Est ainsi apparu, timidement, l'adverbe " *progressivement* ", dans le discours politique national. " *Progressivement* " : quoi de plus naturel, on ne déracine pas, aisément, des habitudes vieilles de deux décennies. Tel était l'argument que développaient, spontanément, les Camerounais, lorsqu'ils ont commencé à en entendre parler.

" PROGRESSIVEMENT " DEFINITIF

Mais, plus le temps passait, plus des interrogations ont commencé à voir le jour sur l'usage, permanent, de ce fameux adverbe. En toute chose, la réalisation, la mise en place, etc, se fera " *progressivement* ". Puis, les années se mettent à passer, tranquillement, transformant " *progressivement* " en " *jamais* ", voire, en " *définitif* ". Le paroxysme de l'usage de l'adverbe si cher au régime du renouveau, a été atteint avec la nouvelle constitution, à savoir, celle de 1996. Tout ce qui y est prévu, le sera " *progressivement* ". Du coup, on se retrouve, en 2008, soit 12 années plus tard, sans conseils régionaux, sans Sénat, sans application de l'article 66 de la constitution. L'adverbe est passé par là, et a tout annihilé.

UNE RUSE DE GUERRE : VOILA TOUT

Au regard de cet usage systématique de cet adverbe, comment ne pas se poser la question de savoir si celui-ci ne sert qu'à gagner du temps, endormir la population, devant une décision que le régime ne désire pas prendre ? Il y a tellement

de " *progressivement* " en attente, sur des sujets cruciaux, qu'on est amené à se rendre compte que lorsqu'il s'agit de décisions confortant la position du président de la République, il n'est jamais fait usage de " *progressivement* ". En revanche, dès lors qu'une décision a pour finalité de limiter l'immense pouvoir que détient son excellence, aussitôt surgit " *progressivement* ". La mise en place d'un Sénat. Les Sénateurs pourraient devenir un contre-pouvoir. Alors, cette haute chambre sera mise en place " *progressivement* ". La mise en place des régions. Celles-ci ne peuvent qu'amoindrir le pouvoir central. Alors, elles seront mises en place " *progressivement* ". La mise en place d'*Elecam*, une structure appelée à faire mieux en matière de limitation de la fraude électorale qui bénéficie grandement au régime. Alors, *Elecam* subit la loi de " *progressivement* " déguisée en 6 mois de plus.

UNE CONCEPTION SINGULIERE DU POUVOIR

En fait, le recours à cette astuce destinée à préserver, intacts, les énormes prérogatives dont jouit le président de la République, n'est que la traduction concrète d'une conception bien singulière du pouvoir, à savoir, une chose au service d'un homme, et non pas de la nation. Telle décision est bonne pour la nation, mais, dans le même temps, pas forcément pour le président de la République ? " *Progressivement* ". En revanche, telle autre ne l'est pas pour la nation mais bel et bien pour le président de la République ? Pas de " *progressivement* ".

**“Si un roi ne fait plus peur, il est déjà mort.”
Machiavel**

TI FRANCE RELANCE LA PLAINTE VISANT LES BIENS DÉTENUS EN FRANCE PAR CINQ CHEFS D'ETATS AFRICAINS

Au côté de ressortissants gabonais et congolais, TI France a déposé mercredi 9 juillet 2008 une nouvelle plainte simple pour recel de détournements d'argent public visant les conditions dans lesquelles un très important patrimoine immobilier et mobilier a été acquis en France par les Chefs d'Etats Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville), Omar Bongo (Gabon), Téodoro Obiang (Guinée Equatoriale), Blaise Compaore (Burkina Faso), Eduardo Dos Santos (Angola) ainsi que les membres de leur entourage.

Cette initiative fait suite à une première plainte déposée en mars 2007 par les associations Sherpa, Survie et Les Congolais de la Diaspora. Malgré 34 procès verbaux aux conclusions édifiantes, la plainte avait été classée sans suite. En rejoignant cette action, TI France, dont l'objet social est la lutte contre la corruption, favorise la recevabilité de la nouvelle plainte et rappelle son engagement en faveur de la restitution des avoirs détournés et de la reconnaissance des droits des victimes de la corruption.

La restitution des avoirs détournés, une priorité de Transparency International

La restitution des avoirs détournés par les dirigeants indélicats est une priorité de *Transparency International* qui a beaucoup œuvré pour que ce principe figure dans la convention des Nations unies contre la corruption (convention dite de Mérida, 2003). Aujourd'hui, il s'agit du chapitre de la convention autour duquel existe le plus fort consensus parmi les pays signataires, tant au Sud qu'au Nord.

Depuis plusieurs années, différents observateurs ont recueilli des informations faisant état du fait que les dirigeants visés par la plainte ou certains membres de leur famille avaient, alors qu'ils étaient en fonction ou postérieurement, acquis ou fait acquérir des biens immobiliers sur le territoire français. Il est certain également que, pour partie, ces mêmes dirigeants ont plus ou moins simultanément constitué des patrimoines mobiliers, c'est-à-dire ont logé des avoirs bancaires en France, auprès de banques françaises ou de banques étrangères ayant des activités en France.

Personne ne peut croire sérieusement que ces biens immobiliers, dont la valeur est aujourd'hui pour certains d'entre eux de plusieurs millions d'euros, ont pu être acquis par le seul fruit des rémunérations de ces dirigeants.

Il existe pour certains d'entre eux de très sérieuses présomptions d'être ou d'avoir été les instigateurs de détournements de biens publics pour des montants considérables. Ces soupçons ne sont pas le fruit d'un procès d'intention mais sont corroborés par des rap-

ports très documentés, provenant notamment d'institutions financières internationales, voire de créanciers de ces Etats.

Cette observation est encore plus valable s'agissant des membres de la famille de ces dirigeants africains, lorsqu'ils apparaissent comme propriétaires d'un certain nombre de biens puisque, dans bien des cas, ils sont sans profession ou leur profession est ignorée.

Remobiliser l'attention de l'opinion sur les biens mal acquis placés en France

La première plainte déposée en mars 2007 par les associations Sherpa, Survie et Les Congolais de la Diaspora a eu l'immense mérite d'attirer l'attention de l'opinion française sur le patrimoine détenu en France par les cinq chefs d'Etat.

En prenant le relai des trois premières associations au côté de contribuables gabonais, et congolais, l'objectif de TI est donc de maintenir la pression et de refocaliser l'attention de l'opinion sur le patrimoine français des cinq chefs d'Etat. L'avantage qu'il y a à ce que TI France se joigne à cette action est que la lutte contre la corruption figure au cœur de ses statuts ce qui devrait favoriser la recevabilité de la nouvelle plainte.

Notre volonté est d'aider les victimes des détournements de fonds publics à les contester et à faire valoir leurs droits de recouvrer les avoirs détournés. Nous souhaitons également que l'Etat français s'assure que l'argent de la corruption n'est pas recyclé au travers d'investissements réalisés sur le territoire français.
Communiqué du 10 juillet 2008.

En savoir plus sur l'action en justice de TI France

Rappel des engagements français

Au soir de son élection, le Président de la République s'est engagé à aider l'Afrique à sortir de la pauvreté. S'assurer que des avoirs détenus en France n'ont pas pour origine des détournements de fonds publics en Afrique doit à l'évidence relever de cet engagement.

La France a ratifié en 2005 la convention des Nations unies contre la corruption qui prévoit :

- que " chaque État Partie doit prendre les mesures nécessaires, conformément aux principes de son droit interne, pour donner aux entités ou personnes qui ont subi un préjudice du fait d'un acte de corruption le droit d'engager une action en justice à l'encontre des responsables dudit préjudice en vue d'obtenir réparation. "

- la restitution des avoirs détournés aux pays d'origine, question sur laquelle la France s'était fortement engagée lors du Sommet du G8 à Evian en 2003.